

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001160-213

DATE : Le 27 février 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

RAVEN GORDON-KAWAPIT

Demanderesse

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

JUGEMENT

(troisième prolongation du délai d'inscription)

JG2551

[1] **CONSIDÉRANT** que le défendeur demande la prolongation du délai d'inscription pour instruction et jugement;

[2] **CONSIDÉRANT** que le délai d'inscription pour instruction et jugement expire le 28 février 2025;

[3] **CONSIDÉRANT** que le défendeur n'a pas été en mesure de produire l'inscription pour instruction et jugement dans ce délai, pour des motifs sérieux plus amplement exposés dans sa demande;

[4] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation de la demanderesse;

[5] **CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties et dans l'intérêt d'une saine administration de la justice que le délai d'inscription pour instruction et jugement soit prolongé;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **ACCUEILLE** la présente demande de prolongation de délai d'inscription pour instruction et jugement;

[7] **PROLONGE** le délai d'inscription pour instruction et jugement jusqu'au **28 mai 2025**;

[8] Le tout, **SANS FRAIS** de justice.



LUKASZ GRANOSIK, j.c.s.

Me Victor Chauvelot
Me Louis-Nicholas Coupal
COUPAL CHAUVELOT AVOCATS
Avocats de la demanderesse

Me Thi Hong Lien Trinh
Me Marie-Hélène Hébert
BERNARD ROY (JUSTICE-QUÉBEC)
Avocates du défendeur

Date d'audience : Sur dossier